

BÉNÉ *Faits*

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE
DES CHAMBRES DE COMMERCE^{MC}

LES AGRÉMENTS DU VOYAGE

Le moteur tourne, et vous prenez la route. En quête d'aventure, l'assurance est la dernière chose qui vous vient à l'esprit – mais la question est quand même cruciale. Tout voyage comporte des risques, surtout à l'étranger. Le plus petit incident ou changement peut se révéler onéreux.

Pour les séjours à l'extérieur de la province ou outremer, la souscription d'une assurance voyage reste un geste prudent. En cas d'urgence, il est rassurant d'avoir une protection plus étendue que les limites de l'assurance provinciale.

Si vous avez souscrit une option de santé du Régime des chambres de commerce, celle-ci comporte une assurance voyage. Vous bénéficiez déjà d'un vaste éventail de garanties et vous n'avez pas besoin d'assurance additionnelle.

Assistance Voyage couvre les frais typiques, comme les services hospitaliers, une chambre à deux lits et les honoraires du médecin. Elle couvre aussi des éléments auxquels vous n'avez pas pensé, comme

les services d'interprète, d'orientation vers une clinique locale, les avances de fonds requis avant un traitement et le rapatriement vers des installations proches de votre domicile. Elle couvre aussi le retour du véhicule, les bagages ou les documents perdus.

Passez en revue toutes vos garanties pour bien saisir l'ensemble de votre protection au titre du régime. Vous devez connaître les limites applicables, comme la durée du séjour et les restrictions relatives à l'âge. Veuillez noter que les restrictions relatives à l'âge sont fonction de l'âge du titulaire de certificat et non de l'âge des personnes admissibles à la protection.

Avant de partir, vérifiez si votre régime collectif comporte bien une assurance voyage. Vous vous épargnez des soucis et des frais additionnels inutiles.

Pour en savoir plus sur les options de santé du Régime des chambres de commerce assorties d'une assurance voyage, parlez à votre conseiller local.

BénéFaits est une source de renseignements pratiques pour la bonne gestion de votre programme d'avantages sociaux. Ce volet d'information vous est offert par votre représentant du Régime d'assurance collective des chambres de commerce^{MC}, le régime d'assurance collective le plus important au Canada spécifiquement conçu à l'intention des PME.

BÉNÉFAITS PEUT ÊTRE PUBLIÉ DANS LES DIFFÉRENTS MÉDIAS UTILISÉS PAR LES CHAMBRES DE COMMERCE PARTICIPANTES.

lecollectifdeschambres.ca
